

Réunion Extraordinaire du Comité Social et Economique

ADAPTATION DU CALENDRIER DE TRAVAIL S37

Ateliers ouverts en production le jeudi 16 septembre :

<p>FUSEES, CAGES, NOIX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Joint 17,5 • Joint 20 • Brocheuses • Noix 17,5 • Noix 20 • Cage ébauche • Cages 17,5 finition • Cages 20 finition • Cages 20 lasers • TTH Four ECM • TTH Bât50 <p>ENTRAINEURS, TRIAXES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Longs flux 1 / 2 • Courts flux 1 / 2 • Flux 3 • Triaxes JB1/JB2 Ebauche • Triaxes JB2 Finition • Triaxes JB3 	<p>MONTAGES & ARBRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arbres Ligne 1 matin préventif • Arbres Ligne 3 / 5 / 7 matin, a.midi • Montage Ligne 2/3/4/5/6 • Montage Clemessy <p>FERRAGE ACIER & ALU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Berceaux CMP • Berceaux CMP Acier L1 /L2/ L3 <p>USINAGE PIVOTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • TRC2 Pivots BVH2' + K0 • TRC5 Pivots CMP • TRC6 Pivots CMP 	<p>PEINTURE, MONTAGES LAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pivots AV PFA • Pivots AR PF3 • Cataphorèse • Peinture des arbres • EDR AR A7 • EDR AV TT • Montage Salle blanche <p>EMBOUTISSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> • LDD Bliss 2 • EPOFER • Weingarten • GMS matin
---	---	--

Le jeudi 16 septembre, les accès se feront selon les modalités habituelles par l'entrée principale ou le portillon P40. Le restaurant sera ouvert.

Pour le personnel de journée, une organisation sera définie par les chefs de service pour atteindre, en moyenne, 50% d'activité partielle au niveau du site.

Les codes GDH C52 (H- CMOD) pour le personnel en équipe et C44 (activité partielle) pour le personnel de journée seront saisis par la hiérarchie.

Le vendredi 17 septembre, aucun atelier ne sera ouvert le vendredi 17 septembre (sauf protos). Les accès se feront exclusivement par l'entrée principale. Le restaurant sera fermé. Le personnel de journée sera placé en activité partielle, à l'exception des collaborateurs engagés sur des actions de formation et sur des travaux ne pouvant être différés.

La saisie collective sera réalisée par le CSP paie avec les codes GDH C52 (H- CMOD) pour le personnel en équipe et C44 (activité partielle) pour le personnel de journée.